

Lettre ouverte aux députés socialistes et au député EELVerts du Gard

Madame, Messieurs

"Les élus de la République ne peuvent être les simples scribes du MEDEF"
Bernard Thibault

En tant que conseiller prud'hommes honoraire, je m'adresse à vous pour vous exprimer ma consternation sur l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 dit de "sécurisation de l'emploi. Ce soit disant accord inique remet en question l'essence même du droit social depuis sa création: la protection des salariés. Il rompt avec le principe d'égalité inscrit dans l'article 1 de la constitution en instaurant deux catégories de citoyens: d'une part, les salariés soumis à l'arbitraire patronal; d'autre part, les employeurs couverts par une impunité exorbitante.

Cet accord doit être soumis à votre examen début Mars. Déjà, Mme Parisot vous intime l'ordre de ne pas changer une virgule à ce texte et refuse par avance tout amendement de votre part. Le parlement ne peut être aux ordres du MEDEF.

Est-ce que l'ANI est un compromis comme une certaine presse bien pensante l'a clamé?

Il n'y a rien dedans qui favorise en quoi que ce soit les salariés. Aucune avancée ! Aucun progrès !

Uniquement des petites mesures tordues, confuses, manipulées pour *in fine* arranger le patronat, pas le salariat.

Il n'y a aucune restitution de droits retirés depuis dix ans. Il n'y a pas une seule mesure contre le chômage. Il ne fera pas un chômeur de moins, pas un emploi de plus.

Sur 28 articles, la moitié sont inachevés et renvoient à d'autres négociations étalées du 1er juillet au 1er janvier 2016.

Quasi aucune mesure ne s'applique avant fin 2013 et donc rien ne pèsera pour aider le gouvernement à « inverser la courbe du chômage » cette année. De ce point de vue, c'est un fiasco.

Pire c'est même un risque, car la facilitation des plans sociaux pourra être utilisée pour hâter des charrettes de licenciements.

Rien de nouveau en matière de formation professionnelle (120 h sur toute la vie),

- une « complémentaire santé » limitée, chère, tardive et tournée vers les gros groupes d'assurances privés,

- aucune interdiction des CDD abusifs, partiellement et ridiculement peu taxés, remplacés pas des intérimis,
- flexibilisation maximale des temps partiels contre 85 % des femmes qui le subissent en majorité,
- développement massif du chômage partiel et recul des droits à formation afférents,
- dégressivité des indemnités chômage,
- reculs de l'information des IRP,
- création de CDI intermittents,
- « pactes » aléatoires de baisse de salaires et de changements d'horaires,
- accords de « mutations internes »,
- « plans de sauvegarde de l'emploi » accélérés, fluidifiés, facilités...
- recul historique dans la défense des contrats de travail face à des accords dérogatoires,
- affaiblissement grave des droits des salariés face aux prud'hommes,
- remise en cause des procédures devant les juges...

Ca fait beaucoup de négatif. Tellement de « négatif » qu'il est impossible de parler de « compromis».

Deux des trois syndicats signataires (CFTC et CGC) n'ont pas vocation à le signer si l'on se base sur les nouvelles règles de représentation syndicale.

Seule la CFDT le peut, avec autour de 20 % des voix. CGT et FO qui le refusent, pèsent autour de 50 % des voix.

Les deux confédérations lancent un appel commun à la mobilisation, le 5 mars, pour dissuader le gouvernement de retranscrire dans la loi l'accord minoritaire. Sans parler de SUD et la FSU qui contestent aussi ce texte.

L'UNEF et le Syndicat des Avocats de France émettent également les plus grandes réserves.

La majorité du Parlement doit être respectueuse de la démocratie syndicale, elle doit corriger ce très mauvais résultat du 11 janvier 2013, écouter la majorité des salariés et leurs organisations.

Madame ,Messieurs le s députés ,rien ne justifie que vous vous taisez lors de ce débat parlementaire, au contraire si l'on veut protéger les salariés et faire reculer l'arbitraire patronal vous devez écoutez les organisations syndicales majoritaires et reprendre leurs propositions.

Les salariés ont très majoritairement voté en 2012 pour chasser Sarkozy le président du Fouquet's, amis des riches et pour que ça change. Ils suivront avec beaucoup d'attention vos débats, vos propositions et votes sur ces questions.

Ils vous sera difficile de revenir devant des portes d'entreprises si vous ne corrigez pas cet ANI, et préférez les injonctions de Mme Parisot et de ses pairs.

Recevez madame, messieurs, mes salutations distinguées.

TRUDDAIU Pietro *conseiller prud'hommes honoraire*